



Le 28 avril 2020

COVID-19

LE CIC SOUTIENT ACTIVEMENT LES ENTREPRISES ET PROFESSIONNELS

Banquier d'une entreprise sur trois en France, le CIC poursuit son engagement de proximité pour aider ses clients entrepreneurs mis en difficulté par la crise du Covid-19. Un dispositif sans précédent est mis en place.

Dès le début de la crise, le CIC a pris des dispositions pour accompagner et soutenir ses clients entreprises et professionnels touchés par la crise sanitaire :

- **report automatique et sans frais des échéances de crédit** jusqu'à septembre, sauf cas particuliers ; le CIC a prorogé en un mois (20 mars au 19 avril 2020) 220 000 échéances mensuelles de prêts ;
- **report des appels de cotisation d'assurance** au 2^e trimestre avec maintien des garanties pour l'ensemble des contrats d'assurance (assurances de biens et de personnes) des indépendants, professionnels et entreprises, souscrits auprès de CIC Assurances ;
- **suspension des frais de rejet** : aucuns frais de rejet (prélèvements, chèques et effets) ne sont imputés sur les comptes des professionnels et entreprises ;
- **les chargés d'affaires du CIC sont mobilisés** pour analyser individuellement chaque dossier et apporter à leurs clients une réponse personnalisée dans un **délaï de cinq jours**.

Dès le lancement du dispositif, le **PGE** (Prêt de trésorerie garanti par l'Etat à hauteur de 90 % au maximum) était proposé dans l'ensemble des agences CIC. En l'espace d'un mois (25 mars au 24 avril 2020), 41 200 dossiers PGE ont été instruits pour un montant de 8,2 milliards d'euros. Au CIC, le taux d'acceptation des demandes est aujourd'hui de 97 %.

Au-delà, CIC Assurances a décidé de verser une **prime de relance mutualiste** à tous ses assurés en multirisque professionnelle avec perte d'exploitation, sans exception et sans dossier à constituer. Cette prime forfaitaire d'un montant de 1 500 à 20 000 euros sera versée sans formalités dans les prochains jours.

« Le CIC met tout en œuvre pour que tous nos clients entreprises ou professionnels soient accompagnés de la manière la plus simple et efficace possible pour faire face à ce choc sanitaire, mais aussi économique. Tous nos chargés d'affaires sont mobilisés à cet effet. Je tiens à souligner et à saluer leur engagement au quotidien depuis le début de la crise. Via nos 1 900 agences de proximité partout en France, ce sont eux les apporteurs de solutions au plus près du terrain, au plus près de l'économie réelle, qui permettent aux entrepreneurs de faire face aujourd'hui, à leurs côtés, à leurs difficultés inédites », déclare **Daniel Baal**, directeur général du CIC.

À propos du CIC

Banque de premier plan en France et à l'international, banque d'une entreprise sur trois en France, le CIC met à la disposition de ses clients un réseau français de près de 1 900 agences et 20 000 collaborateurs ainsi que des relais internationaux dans 34 pays. Pour répondre aux besoins de tous les acteurs économiques, il conjugue les métiers de la finance, de l'assurance, de la téléphonie et des services technologiques de pointe, à une grande solidité financière confortée par celle de sa maison-mère, Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Pour plus d'informations, visitez le site: www.cic.fr

À propos de CIC Assurances

CIC Assurances est une marque commerciale du CIC, banque d'une entreprise sur trois en France. Le CIC met à disposition de ses 5,2 millions de clients les contrats d'assurance des Assurances du Crédit Mutuel protégeant leur patrimoine, leurs biens et leurs proches.

Contact : Frédéric Monot – Tel. : +33 (0)1 53 48 79 57 - Email: frederic.monot@cic.fr